

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2014

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 19 pages numérotées de 1 sur 19 à 19 sur 19.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants.

Page de garde		p. 1
Présentation de l'entreprise		p. 2
Organisation comptable		p. 3 et 4
DOSSIER 1 : Traitement des opérations courantes	(17 points)	p. 5
DOSSIER 2 : Gestion sociale	(15 points)	p. 6
DOSSIER 3 : Investissement et financement	(19 points)	p. 7
DOSSIER 4 : Travaux d'inventaire et affectation du résultat	(29 points)	p. 8

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 : Traitement des opérations courantes

Annexe 1 : Factures de ventes	p. 9
Annexe 2 : Extrait du journal de banque	p. 10
Annexe 3 : Avis de crédit de la Société Générale.....	p. 10
Annexe 4 : Extrait du mémento comptable 2013.....	p. 10

DOSSIER 2 : Gestion sociale

Annexe 5 : Données relatives aux congés payés	p. 11
Annexe 6 : Extrait du bulletin de paie de novembre 2013 de Monsieur MERCIER	p. 12
Annexe 7 : Informations relatives à la saisie-arrêt sur salaire	p. 12

DOSSIER 3 : Investissement et financement

Annexe 8 : Informations relatives à la cession du local commercial.....	p. 13
Annexe 9 : Tableau de remboursement de l'emprunt.....	p. 13
Annexe 10 : Renseignements relatifs à l'acquisition des titres NANCY COPIE	p. 13

DOSSIER 4 : Travaux d'inventaire et affectation du résultat

Annexe 11 : Informations relatives aux régularisations des comptes de gestion.....	p. 14
Annexe 12 : Renseignements relatifs au véhicule de tourisme.....	p. 15
Annexe 13 : Informations relatives à la répartition du bénéfice	p. 16

Annexes à rendre avec la copie :

- **Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 1).....** p. 17
- **Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 3).....** p. 18
- **Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 4).....** p. 19

Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaire supplémentaire.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : *Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter le code journal, la date, le numéro des comptes et un libellé.*

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

La SAS (société par actions simplifiée) LORRAINE MULTICOPIE a été créée courant 2002 avec un capital initial de 80 000 €. Son siège social se trouve à Metz. Monsieur Lionel FOREST dirige cette société en qualité de Président.

L'activité principale de cette société est la vente en gros de photocopieurs neufs et d'occasion ainsi que la vente de pièces détachées. LORRAINE MULTICOPIE assure également l'entretien et la réparation des photocopieurs.

Elle est distributeur exclusif de la marque KONICA MINOLTA pour les photocopieurs neufs.

Sa clientèle est composée à 80 % de professionnels et à 20 % de collectivités territoriales et de particuliers.

L'effectif actuel est de 39 salariés.

La société souhaite développer son activité dans le Grand Est, et envisage une prise de participation dans le capital d'un concurrent, la société NANCY COPIE.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Fiscalement, LORRAINE MULTICOPIE relève du régime du réel normal.

En matière de TVA :

- ✓ elle a opté pour les débits concernant ses activités d'entretien et de réparation.
- ✓ le taux est de 19,60 % pour l'ensemble de son activité.

Cette société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

VOTRE MISSION :

Vous intervenez en qualité de stagiaire auprès de Madame Céline PETITJEAN, responsable du service comptable.

Madame PETITJEAN vous confie quatre dossiers qui mobilisent vos compétences comptables, fiscales et sociales :

DOSSIER 1 : Traitement des opérations courantes

DOSSIER 2 : Gestion sociale

DOSSIER 3 : Investissement et financement

DOSSIER 4 : Travaux d'inventaire et affectation du résultat

ORGANISATION COMPTABLE

Organisation du service comptable

Sous la responsabilité de Madame PETITJEAN, la mission du service comptable s'articule autour de trois axes assurant chacun des tâches spécifiques :

- les achats : comptabilisation et suivi des factures fournisseurs ;
- les ventes : suivi de la gestion commerciale, facturation clients ;
- la trésorerie et le contrôle : gestion des opérations financières, gestion fiscale et sociale, régularisations et inventaire.

Organisation de la comptabilité

✓ Les journaux

LORRAINE MULTICOPIE utilise les journaux auxiliaires suivants :

- **AC** : Achats
- **BA** : Banque
- **CA** : Caisse
- **OD** : Opérations diverses
- **VE** : Ventes et prestations de services

✓ Le plan des comptes

LORRAINE MULTICOPIE utilise un plan des comptes à 6 chiffres. Des comptes auxiliaires sont créés pour les comptes clients et fournisseurs. Leur codification est constituée par la racine du numéro du compte général, suivie des trois premières lettres du nom ou de la raison sociale du tiers.

*Exemple : client **REPRO 57** : **41IREP***

✓ Les règles d'enregistrement des immobilisations

Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles ou financières doivent être inclus dans le coût d'acquisition, sauf dispositions fiscales spécifiques. L'enregistrement s'effectue dans le journal des achats.

Organisation informatique

LORRAINE MULTICOPIE est équipée d'un progiciel de gestion intégré spécifique aux distributeurs de la marque, qui intègre la gestion commerciale, la gestion des immobilisations et la comptabilité. Le PGI ne comportant pas de module paie, la gestion de la paie est externalisée.

Conditions générales de vente

- Les réductions commerciales sont négociées lors de la conclusion de chaque contrat.
- Les frais de déplacement et de transport sont facturés forfaitairement sur les ventes et les prestations de services selon le lieu de l'intervention.

Extrait du plan des comptes de la société LORRAINE MULTICOPIE

101000	Capital
106100	Réserve légale
106800	Réserve facultative
110000	Report à nouveau (solde créditeur)
120000	Résultat de l'exercice (bénéfice)
151500	Provisions pour pertes de change
164000	Emprunt auprès des établissements de crédit
213120	Local Commercial
218200	Matériel de transport
261000	Titres de participation
281312	Amortissements du local commercial
281820	Amortissements de matériel de transport
401000	Fournisseurs
404000	Fournisseurs d'immobilisations
409100	Fournisseurs - avances et acomptes versés sur commandes
409800	Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus
411000	Clients
413000	Clients, effets à recevoir
418100	Clients, factures à établir
419100	Clients, avances et acomptes reçus sur commandes
445620	Etat, TVA déductible sur immobilisations
445660	Etat, TVA déductible sur autres biens et services
445710	Etat, TVA collectée
445850	Etat, TVA à régulariser sur acomptes
445860	Etat, TVA sur factures non parvenues
445870	Etat, TVA sur factures à établir
457000	Associés, dividendes à payer
462000	Créances sur cessions d'immobilisations
471000	Compte d'attente
486000	Charges constatées d'avance
487000	Produits constatés d'avance
512100	Société Générale
519200	Concours bancaires courants - LCR Magnétique
607010	Achats de photocopieurs
607020	Achats de consommables (cartouches...)
606800	Achats autres matières et fournitures
609700	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de marchandises
615000	Entretien et réparations
616000	Primes d'assurance
624100	Transports sur achats
627200	Commissions et frais sur émission d'emprunts
627500	Frais sur effets
635400	Droits d'enregistrement et de timbre
661600	Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte...)
666000	Pertes de change
675200	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (immobilisations corporelles)
681120	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
686500	Dotations aux provisions financières
706000	Prestations de services (entretiens et réparations de photocopieurs)
707010	Ventes de photocopieurs
707020	Ventes de consommables (cartouches...)
708500	Ports et frais accessoires facturés
709700	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise sur ventes de marchandises
766000	Gains de change
775200	Produits des cessions d'éléments d'actif (immobilisations corporelles)
786500	Reprises sur provisions financières

Madame PETITJEAN vous confie le traitement des opérations de vente et de trésorerie restant à traiter.

A – Traitement comptable des ventes

Des documents commerciaux n'ont pas été comptabilisés. Par ailleurs, l'acompte reçu du client REPRO 57 doit être régularisé.

Vous disposez **des annexes 1 et 2.**

TRAVAIL À FAIRE

1. Comptabiliser la facture adressée au client SARL DURAND COPIE sur le bordereau de l'*annexe A (à rendre avec la copie)*.
2. Enregistrer au 31 octobre 2013, sur le bordereau de l'*annexe A (à rendre avec la copie)*, la régularisation relative à l'acompte versé par le client REPRO 57.
3. Comptabiliser la facture adressée au client REPRO 57 sur le bordereau de l'*annexe A (à rendre avec la copie)*.

B – Gestion de trésorerie

Compte tenu des besoins prévisionnels de trésorerie de décembre, et après consultation du Président Lionel FOREST, Madame PETITJEAN a remis à l'escompte, le 25 novembre 2013, la lettre de change relevé (LCR) magnétique relative à la facture n° 13.4392 adressée à la SARL DURAND COPIE.

Madame PETITJEAN vous charge de comptabiliser cette opération.

Vous disposez des **annexes 1, 3 et 4.**

TRAVAIL À FAIRE

1. Justifier le montant des intérêts figurant sur l'avis de crédit.
2. Comptabiliser, au 25 novembre 2013, l'avis de crédit n°5764 télétransmis par la Société Générale, sur le bordereau de l'*annexe A (à rendre avec la copie)*.

La société LORRAINE MULTICOPIE a choisi d'externaliser la gestion de la paie auprès du partenaire GESSAL. Ce choix a incité la société à investir dans le logiciel GESCONGÉS qui est interfacé avec le portail de son partenaire. Ce logiciel permet de conserver la gestion des absences pour congés payés et les saisies-arrêts sur salaires.

Début décembre 2013, on vous transmet le dossier d'un salarié de la société, Monsieur Jacques MERCIER, qui souhaite obtenir des explications sur son bulletin de paie de novembre.

A – Congés payés

Monsieur Jacques MERCIER, embauché depuis le 01/06/2012, occupe le poste de technicien maintenance copieurs. Il a pris des congés en juillet 2013 et en novembre 2013.

Début décembre, il vous interroge sur le calcul de ses congés payés.

Vous disposez des **annexes 5 et 6**.

TRAVAIL À FAIRE

1. Expliquer les informations figurant sur l'état du compteur de congés payés de Monsieur Jacques MERCIER au 01/12/2013, à savoir :
 - Crédit (acquis en 2012/2013) : **30**
 - Validé : **22**
 - Droits à congés payés acquis sur la période 2013/2014 au 01/12/2013 : **15**
2. Justifier par le calcul, la retenue pour congés payés pris apparaissant sur l'extrait du bulletin de paie.
3. Expliquer pourquoi l'indemnité de congés payés apparaît également dans la colonne « Gain » du bulletin.

B – Saisie-arrêt sur salaire

Monsieur MERCIER souhaite également avoir des explications sur la saisie-arrêt effectuée sur son salaire de novembre 2013.

Vous disposez de l'**annexe 7**.

TRAVAIL À FAIRE

Justifier la quotité saisissable retenue sur le salaire de novembre de Monsieur MERCIER.

Dans le cadre de sa politique de développement du réseau de distribution de la marque KONICA MINOLTA, LORRAINE MULTICOPIE souhaite finaliser, en décembre 2013, le projet d'une prise de participation dans la société NANCY COPIE.

Madame PETITJEAN propose de financer cet investissement selon les modalités suivantes :

- Cession d'un local commercial,
- Souscription d'un emprunt,
- Recours à l'autofinancement pour le solde.

A. Cession d'un local commercial

L'entreprise avait acquis, lors de sa création, un magasin situé à Pont-à-Mousson. La situation géographique de ce local commercial ne répond plus à la stratégie actuelle de l'entreprise, c'est pourquoi il est cédé le 20 novembre 2013.

Vous disposez de l'**annexe 8**.

TRAVAIL À FAIRE

1. Comptabiliser, en justifiant vos calculs, toutes les écritures relatives à cette cession sur le bordereau de *l'annexe B (à rendre avec la copie)*.
2. Calculer et qualifier fiscalement le résultat de cession.

B. Souscription de l'emprunt

Suite à notre demande, la Société Générale accepte de financer le projet à hauteur de 150 000 €. Les fonds sont virés sur le compte bancaire de LORRAINE MULTICOPIE le 21 novembre 2013.

Vous disposez de l'**annexe 9**.

TRAVAIL À FAIRE

3. Procéder à l'enregistrement de l'écriture de versement des fonds par la Société Générale, le 21 novembre 2013 sur le bordereau fourni en *annexe B (à rendre avec la copie)*.
4. A partir de l'échéancier fourni par la Société Générale, justifier les montants de l'échéance du 21 décembre 2013, à savoir : Intérêts, Amortissements, Mensualités, Capital dû en fin de période.

C. Réalisation de la prise de participation

Ayant réuni les fonds nécessaires, l'entreprise LORRAINE MULTICOPIE peut procéder à l'acquisition des titres de la société NANCY COPIE.

Vous disposez de l'**annexe 10**.

TRAVAIL À FAIRE

1. Déterminer le coût d'acquisition de la prise de participation.
2. Calculer le montant de l'autofinancement utilisé dans le cadre de cet investissement.
3. Enregistrer sur le bordereau fourni en *annexe B (à rendre avec la copie)*, au 20 décembre 2013, l'acquisition des titres de participation.

DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame PETITJEAN vous demande de l'assister afin de réaliser les travaux d'inventaire et le projet d'affectation de résultat.

A. Travaux d'inventaire

Elle vous confie la préparation et la comptabilisation de certaines opérations d'inventaire : régularisation de certains comptes de gestion, opération en devises et amortissement d'un véhicule de tourisme.

• **Régularisations des comptes de gestion**

Certaines opérations de gestion doivent être régularisées à l'inventaire.

Vous disposez de l'**annexe 11**.

TRAVAIL À FAIRE

Comptabiliser au 31 décembre 2013, les écritures de régularisation des comptes de gestion sur le bordereau de l'**annexe C (à rendre avec la copie)**.

• **Véhicule de tourisme**

Afin de préparer la saisie des informations relatives à l'acquisition du véhicule de tourisme RENAULT Mégane dans le module « Gestion des immobilisations » du PGI, Madame PETITJEAN vous confie la facture de cette opération.

Vous disposez de l'**annexe 12**.

TRAVAIL À FAIRE

1. Déterminer le coût d'acquisition du véhicule RENAULT Mégane. Vous justifierez chaque élément de votre calcul en précisant les règles fiscales ou comptables appliquées.
2. Calculer le montant de la dotation aux amortissements économiques du véhicule pour l'exercice 2013 qui devrait apparaître dans le plan d'amortissement du PGI.

• **Principes comptables et incidences fiscales**

Monsieur FOREST veut s'assurer que la réglementation comptable en vigueur a bien été respectée lors des travaux d'inventaire au 31 décembre 2013 et voudrait connaître l'incidence fiscale de certaines opérations.

TRAVAIL À FAIRE

Rédiger un courriel à son attention à l'adresse suivante forest@Lorraine multicopie.fr, en vous identifiant comme stagiaire (stagiaire@Lorraine multicopie.fr), dans lequel vous présenterez

- les principes comptables mis en œuvre à l'occasion des écritures réalisées précédemment,
- l'incidence chiffrée de l'amortissement du véhicule de tourisme sur le résultat fiscal.

B. Affectation du résultat

Le bilan avant répartition au 31 décembre 2013 fait apparaître un bénéfice net comptable de 88 040 €.

Madame PETITJEAN vous demande de préparer le projet de répartition du bénéfice de l'exercice 2013 qui sera présentée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vous disposez de l'**annexe 13**.

TRAVAIL À FAIRE

Présenter, sous forme d'un tableau, le projet d'affectation du résultat 2013.

ANNEXE 1 – FACTURES DE VENTES

 LORRAINE MULTICOPIE Concessionnaire – Réparateur agréé Distributeur de pièces KONICA MINOLTA				
FACTURE n° 13.4392 SAS au capital de 100 000 € 13 avenue Sébastopol 57 073 METZ CEDEX 03 FR 70 326 714 805		Doit : SARL DURAND COPIE 26 ZAC BOIS JOLI 55 030 VERDUN		
N° Client	411DUR	Le 30/10/2013		
Votre commande	13.4927			
<i>Désignation</i>		<i>Qté</i>	<i>P.U. HT</i>	<i>Montant HT</i>
Photocopieurs KONICA 7040 STD		5	11 000,00	55 000,00
Remise 3 %				1 650,00
Net commercial			53 350,00	
Frais de transport forfaitaires			500,00	
Montant non soumis à TVA	Base TVA	TVA 19,6 %	Montant TTC	
	53 850,00	10 554,60	64 404,60	
Net à payer TTC			64 404,60	
TVA acquittée d'après les débits Règlement : LCR magnétique n° 13.0128 au 31/12/2013				

 LORRAINE MULTICOPIE Concessionnaire – Réparateur agréé Distributeur de pièces KONICA MINOLTA				
FACTURE n° 13.4427 SAS au capital de 100 000 € 13 avenue Sébastopol 57 073 METZ CEDEX 03 FR 70 326 714 805		Doit : REPRO 57 8 Rue Zola 57 000 METZ		
N° Client	411REP	Le 10/11/2013		
Votre commande	13.5211			
<i>Désignation</i>		<i>Qté</i>	<i>P.U. HT</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Main d'œuvre (en heures)</i>				
Réparation et nettoyage photocopieurs KONICA suivant devis n° 13.5211		7	60,00	420,00
Réinitialisation		1	60,00	60,00
Total Main d'œuvre			480,00	
Déplacements forfaitaires			100,00	
Montant non soumis à TVA	Base TVA	TVA 19,6 %	Montant TTC	
	580,00	113,68	693,68	
Acompte (payé le 31/10/2013)			500,00	
Net à payer TTC			193,68	
TVA acquittée d'après les débits Règlement : Payable par virement au 30/11/2013				

ANNEXE 2 – EXTRAIT DU JOURNAL DE BANQUE

Période du : 01/10/13 au 31/10/13

Date	N° Compte		Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire			
(...)					
31/10/2013	512100		Acompte Client REPRO 57 sur devis n° 13.5211	500,00	
	471000				500,00

Remarque : aucune autre écriture n'a été enregistrée pour le versement de l'acompte de 500 €.

ANNEXE 3 – AVIS DE CRÉDIT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



**SOCIETE
GENERALE**

LORRAINE MULTICOPIE

AVIS DE CRÉDIT N° 5764 du 25 novembre 2013

Date de remise à l'escompte de la LCR n° 13.0128 sur DURAND COPIE : 25 novembre 2013

Date d'échéance : 31 décembre 2013

Valeur nominale : 64 404,60 €

Intérêts : 386,43 €

Commission bancaire HT : 20,00 €

TVA 19,6 % : 3,92 €

Net à votre crédit : **63 994,25 €**

Conditions bancaires ;

- Le calcul des intérêts s'effectue sur une base de 360 jours.
- Le taux d'intérêt annuel est de 6%.

ANNEXE 4 – EXTRAIT DU MÉMENTO COMPTABLE 2013

§ 2118 – Escompte de lettre de change relevé (LCR) magnétique

[...] Il en résulte, à notre avis, l'enregistrement de la LCR magnétique suivant (hors TVA) :

	411 Clients	512 Banques	5192 Concours bancaires courants	627 Services bancaires	661 Charges financières
Créance client	100				
Escompte de LCR magnétique ..		89	100...	...1	..10
Règlement du client :					
- constatation du règlement ...	100.	...100			
- annulation du crédit bancaire .		100100		

ANNEXE 5 – DONNÉES RELATIVES AUX CONGÉS PAYÉS

A Procédures

- **Traitement informatique des congés payés**

Une fois les dates de congés payés validées par Monsieur FOREST, elles sont saisies sur GESCONGÉS afin de mettre à jour l'état nominatif du compteur.

- **Règles applicables dans l'entreprise**

- Calcul de la retenue de salaire : en jours ouvrables réels,
- Calcul de l'indemnité de congés payés : en jours ouvrables réels,
- Maintien du salaire à chaque prise des congés puis régularisation au moment de la dernière prise de congés,
- Le 1^{er} et 11 novembre sont des jours fériés et chômés dans l'entreprise, qui sont comptés comme jours ouvrables réels.

- **Texte de référence**

La période de référence pour le calcul de la durée des congés et de l'indemnité correspondante est la période du 1^{er} juin d'une année au 31 mai de l'année suivante (C.Travail Art. R3141-3).

B Informations personnelles concernant Monsieur MERCIER

- **Congés pris par Monsieur Jacques MERCIER**

Monsieur MERCIER a été en congés payés : - du 8/07/2013 au 20/07/2013 inclus soit 12 jours de congés payés ; - du 16/11/2013 au 28/11/2013 inclus.	Calendrier <table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="7" style="background-color: #e0e0e0;">Novembre 2013</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #e0e0e0;">L</th> <th style="background-color: #e0e0e0;">M</th> <th style="background-color: #e0e0e0;">M</th> <th style="background-color: #e0e0e0;">J</th> <th style="background-color: #e0e0e0;">V</th> <th style="background-color: #e0e0e0;">S</th> <th style="background-color: #e0e0e0;">D</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #e0e0e0; text-align: center;">11</td> <td style="background-color: #e0e0e0; text-align: center;">12</td> <td style="background-color: #e0e0e0; text-align: center;">13</td> <td style="background-color: #e0e0e0; text-align: center;">14</td> <td style="background-color: #e0e0e0; text-align: center;">15</td> <td style="background-color: #e0e0e0; text-align: center;">16</td> <td style="background-color: #e0e0e0; text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">19</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">21</td> <td style="text-align: center;">22</td> <td style="text-align: center;">23</td> <td style="text-align: center;">24</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25</td> <td style="text-align: center;">26</td> <td style="text-align: center;">27</td> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">29</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td></td> </tr> </table>	Novembre 2013							L	M	M	J	V	S	D					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Novembre 2013																																																		
L	M	M	J	V	S	D																																												
				1	2	3																																												
4	5	6	7	8	9	10																																												
11	12	13	14	15	16	17																																												
18	19	20	21	22	23	24																																												
25	26	27	28	29	30																																													

- **État du compteur de congés payés de Monsieur Jacques MERCIER au 01/12/2013**

Accueil

calendrier

compteur

Demande

Aide

Quitter

Bienvenue **Jacques MERCIER** dans votre espace de gestion de congés

Nous sommes le :
01/12/2013
État du compteur

Période de prise de congés payés	Crédit (acquis en 2012/2013)	Validé	Solde
2013/2014	30	22	8
Droits à congés payés acquis sur la période 2013/2014 au : 01/12/2013			15

Remarque : Monsieur MERCIER n'a pas été absent pendant les périodes de référence.

**ANNEXE 6 – EXTRAIT DU BULLETIN DE PAIE DE NOVEMBRE 2013
DE MONSIEUR MERCIER**

SAS LORRAINE MULTICOPIE

Bulletin de paie de novembre 2013

Mercier Jacques

Rubrique	Intitulé	Nombre	Part Salariale			Part Patronale	
			Taux	Gain	Retenue	Taux	Retenue
001	Salaire de base	151,67	11,54	1 750,00			
002	Absences congés payés	10			673,08		
003	Indemnités congés payés			673,08			
.....

**ANNEXE 7 – INFORMATIONS RELATIVES À LA SAISIE ARRÊT
SUR SALAIRE**

• **Situation personnelle de Monsieur MERCIER**

Monsieur MERCIER reste redevable auprès de son garagiste d'une facture importante suite à la réparation de son véhicule. Ce litige a été tranché par le Tribunal en faveur du garagiste. En dépit du jugement, Monsieur MERCIER n'a toujours pas réglé la somme de 1 960 €.

Le 13 novembre 2013, le greffier du tribunal d'instance de Metz notifie à la société LORRAINE MULTICOPIE, un acte de saisie arrêt sur salaire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

• **Compte 421015 – Personnel, rémunérations dues - MERCIER**

Dates	Libellés	Mouvements		Soldes	Sens
		Débit	Crédit		
30/11/13	Salaire brut nov 2013MERCIER		1 750,00	1 750,00	CR
30/11/13	Retenues salariales nov 2013MERCIER	375,55		1 374,45	CR
30/11/13	Saisie-arrêt MERCIER nov 2013	239,53		1 134,92	CR
30/11/13	Virement salaire MERCIER nov 2013	1 134,92		0,00	

• **Barème des quotités de salaire saisissable en 2013**

La fraction cessible ou saisissable qui peut être versée aux créanciers du salarié est calculée en fonction de sa rémunération, après déduction des cotisations obligatoires, selon le barème suivant :

Saisies sur rémunération : barème 2013			
Rémunération mensuelle nette		Quotité saisissable	Fraction saisissable mensuelle maximale (cumul)
de	À		
0 €	305,83 €	1/20	15,29 €
305,83 €	598,33 €	1/10	44,54 €
598,33 €	893,33 €	1/5	103,54 €
893,33 €	1 185,83 €	1/4	176,66 €
1 185,83 €	1 480,00 €	1/3	274,72 €
1 480,00 €	1 777,50 €	2/3	473,05 €
1 777,50 €	Totalité	473,05 € + totalité au delà de 1 777 ,50 €.

ANNEXE 8 – INFORMATIONS RELATIVES À LA CESSION DU LOCAL COMMERCIAL

Extrait de la balance des comptes après inventaire au 31 décembre 2012

Numéros de comptes	Intitulé	Solde débiteur	Solde créditeur
...			
213120	Local Commercial	62 000,00	
...			
281312	Amortissement du local commercial		32 550,00

Le local commercial est amorti en mode linéaire sur 20 ans. La cession a lieu le 20 novembre pour un montant de 84 000 €.

La cession n'est pas soumise à la TVA et aucun reversement n'est à envisager.

ANNEXE 9 – TABLEAU DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

La Société Générale a versé le montant de l'emprunt de 21 Novembre 2013. Les frais de dossier sont prélevés le jour même.

 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE		Montant : 150 000 € Taux annuel : 3,60 % (taux mensuel proportionnel 0,30%) Durée : 8 ans Frais de dossier : 85 € TTC (dont TVA 13,93 €)			
Échéances	Capital dû début de période	Intérêts	Amortissements	Mensualités	Capital dû fin de période
21/12/13	150 000,00	450,00	1 350,61	1 800,61	148 649,39
21/01/14	148 649,39	445,95	1 354,66	1 800,61	147 294,73
21/02/14	147 294,73	441,88	1 358,73	1 800,61	145 936,00
21/03/14	145 936,00	437,81	1 362,80	1 800,61	144 573,19
21/04/14	144 573,19	433,72	1 366,89	1 800,61	143 206,30
21/05/14	143 206,30	429,62	1 370,99	1 800,61	141 835,31
...

ANNEXE 10 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACQUISITION DES TITRES NANCY COPIE

NANCY COPIE est une SA au capital de 530 000 € (5 300 actions de 100 €).

La SAS LORRAINE MULTICOPIE prend une participation dans le capital de NANCY COPIE à hauteur de 40 %. Le prix négocié est de 140 euros par titre.

La prise de participation se fait par l'intermédiaire de la Société Générale. L'avis de débit, daté du 20 décembre 2013, inclut l'acquisition à laquelle s'ajoutent des commissions bancaires HT s'élevant à 0,5% du montant de la transaction (TVA au taux normal).

ANNEXE 11 – INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉGULARISATIONS DES COMPTES DE GESTION

- **Entretien des locaux : Facture PRO'NETT**

 <p>FR 88 325 684 084</p> <p>le 24/01/2013</p>	<p>FACTURE n° 1328</p> <p>Doit :</p> <p>SAS LORRAINE MULTICOPIE 13, avenue Sébastopol 57 073 METZ</p>	<p>Reçue le 27/01/2013</p>
Désignation	Montant	
Contrat d'entretien de vos locaux-période : 01/02/2013 au 31/01/2014	4 200,00	
TVA 19,60 %	823,20	
Net à payer :	5 023,20	
Montant prélevé le 01/02/2013 sur le compte LORRAINE MULTICOPIE à la Société Générale		
17, rue du Commandant MOUCHOTTE – 57013 METZ Cedex - SARL au capital de 10 000 € - RCS Metz B 309 408 168		

- **Rabais sur cartouches de toner : courriel reçu du fournisseur FARTIPRINT.**

Émetteur : contact@Fartiprint.fr	Destinataire : Comptable@Lorrainemulticopie.fr
Objet : Rabais exceptionnel sur facture 13-1287, suite à un lot de cartouches détérioré.	Date : le 20 décembre 2013
Monsieur, Je fais suite à votre demande et vous confirme que nous vous accordons un rabais exceptionnel de 15 % sur la facture n° 13-1287 d'un montant de 17 844,32 € TTC. La facture d'avoir correspondante vous sera expédiée prochainement. Bien cordialement. Paul Farti.	

Au 31 décembre 2013, l'avoir ne nous est pas parvenu.

- **Interventions non facturées : Récapitulatif des bons d'intervention.**

Les interventions d'entretien et de réparation effectuées le 31 décembre 2013 par les techniciens de LORRAINE MULTICOPIE n'ont pas encore été facturées.

Récapitulatif quotidien Bons d'intervention		Date : Le 31/12/2013	
N° du bon d'intervention	Client	Prestations HT	Déplacement forfaitaire HT
13-1255	Mairie de Metz	125,00	30,00
13-1256	Conseil Régional	166,00	30,00
.../...	.../...	.../...	.../...
Total des interventions HT		1 850,00	360,00

ANNEXE 12 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU VÉHICULE DE TOURISME

LORRAINE MULTICOPIE a acquis et pris livraison le 1^{er} mars 2013 d'un véhicule de tourisme Renault Mégane pour les déplacements professionnels de Monsieur FOREST. La facture d'acquisition a été correctement enregistrée.

- Facture du concessionnaire RENAULT**

		SAS MARTINEAU SAS au capital de 80 000 € Concessionnaire RENAULT 5 rue de l'Etang 57000 METZ	
		FACTURE n° RM 671	
N° Client : L41568		Doit : LORRAINE MULTICOPIE 13, avenue Sébastopol 57 073 METZ	
		Le 01/03/2013	
<i>Désignation</i>		<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Renault Mégane 5 portes		19 899,67	23 800,00
dynamique 1.4 130 cv			
Peinture métallisée gris éclipse		468,23	560,00
Pack City		418,06	500,00
Remise commerciale		- 1 086,96	- 1 300,00
Taux d'émission de CO ₂ : 145 g/km			
Bonus / Malus écologique			0,00
Carte grise			150,00
Carburant			30,00
Débours non taxable	Base TVA	TVA 19,6 %	Montant TTC
180,00	19 699,00	3 861,00	23 740,00
Acompte à déduire			- 3 000,00
Net à payer TTC			20 740,00
TVA acquittée d'après les débits Règlement : Votre chèque ce jour n° 254673			

- Extrait du MEMENTO FISCAL FRANCIS LEFEBVRE 2013**

§ 7565 **Prix de revient des immobilisations**

Le prix de revient des véhicules ne comprend pas le coût de la carte grise qui est immédiatement déductible [...]

§ 9020 **Amortissement des voitures particulières**

L'article 39,4 du CGI interdit, sauf justification, la déduction de l'amortissement des véhicules de tourisme au sens de l'article 1010 du même Code, pour la fraction de leur prix d'acquisition, taxes comprises, supérieure à 9900 €, pour les véhicules les plus polluants (taux d'émission du dioxyde de carbone supérieur à 200 g/km) acquis depuis le 1^{er} janvier 2006 et mis en circulation après le 1^{er} juin 2004. Pour les autres véhicules, le plafond est fixé à 18300 € [...].

- Modalités d'amortissement du véhicule Renault Mégane**

LORRAINE MULTICOPIE amortit le véhicule sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur résiduelle du véhicule est considérée comme négligeable.

ANNEXE 13 –INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

- **Extrait du bilan avant affectation du résultat au 31/12/2013**

Capitaux propres	Montants (€)
Capital versé (1 000 actions de 100 € de valeur nominale)	100 000
Prime d'émission	18 000
Réserve légale	7 280
Réserve facultative	270 000
Report à nouveau créditeur	1 514
Résultat de l'exercice	88 040
.....	

- **Mouvements des capitaux propres** : La société a procédé à une augmentation de capital de 20 000 € par création de 200 actions nouvelles en numéraire de 100 € de nominal, intégralement libérées le 01/04/2013.

- **Extrait des statuts de la SAS LORRAINE MULTICOPIE**

Article 29. : Affectation des résultats

[...]

- Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour doter la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social.
- Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué de pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.
- Sur ce bénéfice, il est ensuite attribué à titre de premier dividende un intérêt de 4 % sur le montant libéré des actions, proportionnellement au temps.
- Enfin, l'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde du bénéfice.

- **Projet d'affectation du résultat 2013**

- Compte-tenu du bénéfice 2013, Monsieur FOREST souhaite verser un dividende de 20 € à chaque action ancienne.
- Il envisage de doter la réserve facultative d'un montant de 60 000 €.
- Le reliquat serait affecté en report à nouveau.

